



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 7 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31

**Date de la convocation**  
30 octobre 2019

**Date d'affichage**  
30 octobre 2019

**Objet de la délibération**  
*Pôle services techniques –  
Service foncier – Acquisition  
de la parcelle cadastrée  
section AN n°32 appartenant  
à monsieur Xavier DAVID*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaients présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, ROYET Pierre, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, LAGIER Laure.

**Procurations :**

ZUCK Bernard donne procuration à GARRON André,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,  
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à LACOURTE Gérard.

**Absents :**

DELGADO Alexandra,  
LUNGERI Carine.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Des négociations ont été entreprises avec les consorts DAVID, propriétaires de la parcelle cadastrée section AN n°32 située 40 chemin des Aiguiers. Il s'agit d'un terrain bâti d'une superficie totale de 2 426 m<sup>2</sup>.

La commune envisage son acquisition afin d'y réaliser un parking public. Ce bien situé en bordure de l'avenue du Maréchal Delattre de Tassigny, permet un accès direct au secteur du boulo-drome par l'intermédiaire d'un passage sous l'autoroute. Il est également proche du Parc Marie Astoin et du Complexe Jean Murat.

Après avis des domaines sur la valeur estimée de ce bien, et négociations auprès des consorts DAVID, le montant de cet achat serait de 192 000 €.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié le 20 septembre 2018,

VU l'avis des Domaines en date du 19 juillet 2018,

**CONSIDERANT** que l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°32 d'une superficie de 2 426 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts DAVID, permettra d'augmenter le parc de stationnement de la commune d'environ 80 places.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** monsieur le maire à acquérir la parcelle cadastrée section AN n°32, sise 40 chemin des Aiguiers pour un montant de 192 000 euros.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.
- **PREND** en charge tous les frais résultant de cette transaction.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget municipal.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

13 NOV. 2019

14 NOV. 2019





